Bulletin Municipal

2023

Marolles-lès-Saint-Calais

Vœux 2023, dans la presse...

MAROLLES-LÈS-ST-CALAIS : MUNICIPALITÉ

Marolles-lès-St-Calais gagne des habitants

Vendredi 6 janvier en fin d'après-midi, Annie Jumert, maire de Marolles-lès-St-Calais, a réuni ses administrés à la salle des fêtes pour la cérémonie des voeux à la population.

Entourée de son équipe municipale, elle a accueilli les habitants en présence de Françoise Lelong, conseillère départementale, Philippe Lebert, vice-président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille et de nombreux maires et élus du territoire.

Après avoir brièvement évoqué le contexte général devant une salle comble, elle a souhaité la bienvenue aux nouveaux habitants. « ***Depuis 2020, date des derniers voeux, 36 nouveaux habitants se sont installés, soit 17 habitations.*** » se réjouit l'élue qui précise que sur ces 17 habitations, 12 sont des locataires et 7 de nouveaux propriétaires. Ce qui fait de Marolles la seule commune de la communauté de communes à voir le nombre de ses habitants légèrement augmenter, soit 280 Marollois selon les estimations de l'INSEE de ce début d'année (en attente des résultats définitifs du recensement de janvier 2022). Après avoir rappelé les différents travaux et achats réalisés depuis 2020, elle a dressé la feuille de route pour 2023. L'éclairage public verra son passage progressif en LED, en commençant par le remplacement des anciens lampadaires. Concernant la sécurité, après la limitation à 30 km/heure dans l'agglomération, un radar pédagogique mobile va être prochainement installé, avec enregistrement des vitesses pour établir un état des lieux précis. La matinée citoyenne, mise en place pour la première fois en juillet 2022 avec succès, sera renouvelée plus tôt dans la saison et un samedi. Annie Jumert, qui arrive à mi-parcours de son second mandat, a également salué le travail des employés communaux, le dynamisme des associations de la commune et remercié les commerçants, agriculteurs et entreprises qui contribuent à la vie économique de la commune. Un vin d'honneur a clos la cérémonie.

L'OMELETTE SARTHOISE

Pour 4 personnes

6 œufs

110G de rillettes

4 petits oignons nouveaux

Sel, Poivre

1. Nettoyez et émincez finement les oignons avec 5cm de vert. Chauffez une poêle et faites revenir les rillettes 3 à 4 minutes. Égouttez-bien, laissez 2 cuillères à soupe de graisse dans la poêle, ajoutez les oignons et cuisez 10 minutes à feu doux jusqu'à ce qu'ils soient fondus.
2. Battez les œufs, salez, poivrez puis versez sur les oignons et les rillettes. Couvrez et faites cuire l'omelette 3 à 4 minutes. Servez bien chaud.

****

LA PIZZA SARTHOISE

Pour 8 personnes

20 cl de crème fraiche épaisse
200g de mozzarella
1 pâte à pizza
500g de pommes de terre
200g de rillettes de la Sarthe

1. Mettre le four à préchauffer à 240° (th8)
2. Dérouler la pâte à pizza, y répartir une couche de crème fraîche puis de rillettes de façon uniforme.
3. Faire cuire les pommes de terre dans de l'eau bouillante puis les découper en fines rondelles.
4. Disposer les rondelles de pommes de terre ainsi que la mozzarella découpée en morceaux sur la pizza.
5. Enfourner la pizza environ vingt minutes dans le four préchauffé.

MOT DU MAIRE

Marolloises, Marollois, chers amis,

Est-ce que la page COVID est bien tournée cette fois ? Quoi qu'il en soit, il nous faut nous adapter.

La situation sociale, économique, financière n'est pas réjouissante non plus : j'ai une pensée pour tous nos concitoyens qui vont avoir de plus en plus de difficultés à « survivre ». Souhaitons de retrouver des jours meilleurs le plus tôt possible.

Malgré tout, dans notre petit village, nous gardons une certaine qualité de vie : tranquillité, proximité des services (qui restent !), convivialité. C'est peut-être une des raisons pour laquelle notre village augmente sensiblement sa population. Nous n'avons pas encore les résultats définitifs du recensement de début 2022, mais en fin d'année, les statistiques de l'INSEE nous affichaient 280 habitants (pour 277 auparavant). J'en suis d'autant plus fière que Marolles est la seule commune sur les 19 que compte notre Communauté de Communes à gagner quelques habitants... J'en profite pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants.

Depuis l'an dernier, le département a mis à la disposition de nos mairies une conseillère numérique qui se déplace de commune en commune afin d'aider ceux qui le souhaitent à mieux maîtriser Internet avec leur propre matériel et les aider dans les démarches administratives. Pour ces dernières, on peut aussi s'adresser à France Services, à la Poste de St-Calais. Si vous êtes intéressés pour mieux appréhender ces nouvelles technologies, venez vous renseigner à la mairie.

Toujours une pensée pour ceux qui nous ont quittés, pour ceux qui ont perdu leur travail, pour ceux qui souffrent, qui sont isolés et ceux qui vivent dans la précarité.

Je remercie l'équipe du conseil municipal et le personnel communal qui font de leur mieux pour se rendre utiles à la collectivité. Merci aussi à nos restaurateurs qui satisfont une nombreuse clientèle. Je souhaite aux associations de pouvoir continuer leurs activités pour le bien-être de tous.

A vous tous enfin, l'équipe municipale, les employés communaux et moi-même vous souhaitons, une BONNE ANNEE 2023.

Continuez à prendre soin de vous et de vos proches. C'est important et essentiel.

Annie JUMERT

« La vie, ce n'est pas d'attendre que les orages passent, c'est d'apprendre à danser sous la pluie. »
Sénèque, philosophe, homme d'Etat romain, 1er siècle

INFOS DE LA COMMUNE

OUVERTURE DE LA MAIRIE

Mardi de 13h30 à 18h00 ***Jeudi de 8h30 à 12h00*** ***Vendredi de 13h30 à 17h30***	***1, place de l'Eglise*** ***Tel : 02 43 35 08 07*** ***mairie.marolles.st.calais@wanadoo.fr***

DEMARCHES ADMINISTRATIVES EN MAIRIE

Acte de naissance : (extrait ou copie intégrale) – à la mairie du lieu de naissance - demande par courrier : nom, prénoms, date de naissance, une copie de la carte d'identité, joindre une enveloppe timbrée à votre adresse.

Acte de mariage : (extrait ou copie intégrale) - à la mairie du lieu de mariage – demande par courrier : nom, prénoms, date du mariage, une copie de la carte d'identité, joindre une enveloppe timbrée à votre adresse.

Acte de décès : (extrait ou copie intégrale) - à la mairie du lieu de décès ou du domicile du défunt – demande par courrier : nom, prénoms, date du décès et joindre une enveloppe timbrée à votre adresse.

Duplicata du livret de famille : à la mairie du domicile.

Légalisation de signature : à la mairie du domicile - signature à apposer à la mairie, présenter la carte d'identité.

Passeport et Carte Nationale d'Identité : prendre rendez-vous dans une mairie équipée d'une station d'enregistrement (Saint calais, Mondoubleau, la Ferté Bernard, Montfort le gesnois).

Pacs et parrainage civil : à la mairie du domicile.

Changement de nom : à la mairie du domicile ou son lieu de naissance.

Changement de prénom : à la mairie du domicile ou son lieu de naissance.

Correction d'un acte d'état civil : pour un acte français, la demande doit être faite à la mairie où l'acte a été réalisé, et pour un acte fait à l'étranger, la demande doit être faite au service central d'Etat Civil à Nantes.

Pour toute démarche administrative (CNI, mariage, PACS…), un acte administratif a une durée de validité de 3 mois.

Permanences « Conseillère Numérique »

A l'initiative du Département, Marina, conseillère numérique est à votre disposition, à la mairie deux après-midis par mois, pour vous aider à mieux maîtriser les outils informatiques et numériques et à effectuer diverses démarches administratives :

- *Utiliser un ordinateur, une tablette, un smartphone,*
- *Naviguer sur internet,*
- *Envoyer et recevoir des mails,*
- *Maîtriser vos démarches en ligne…*

Les permanences sont affichées à la mairie (le plus souvent, le jeudi après-midi de 14h à 17h).
Les rendez-vous sont à prendre à la mairie (séance d'1h par personne).
Vous devrez, lors de chaque séance, vous munir de votre ordinateur portable, tablette ou smartphone.

ETAT CIVIL

Naissance

Léonie GOUDOU
le 16/12/2022

Bienvenue à

Mme Béatrice BRIAND - 6, rue de l'Abbé Delaunay

M. Arnaud PENARD et Mme Gwendolina GUILLON - 12, rue de la Source

Mme Monique CHIMICI - 1, Impasse des jardins

Mme Marine FOURNIER - les Mazureries

Mme Aurélie CHAVES et M. Nicolas BLANCHET - la Petite Bouerie

Mme Maryline NIQUEUX - 3, la Guibazerie

M. Renaud HOUZET - la Delonnière

Pacs

Olivier HERISSON et Angélique DUTHIER
le 30/07/2022

Décès

Catherine PALAYRET, le 28/12/2022

Guy GUILLAUME DE SAUVILLE DE LAPRESLE, 18/12/ 2022

CONSEILS MUNICIPAUX 2022, en bref...

CONSEIL MUNICIPAL du 18/01/2022

✧ DELIBERATIONS

Signature de la convention SATESE proposée par le département

Elle concerne l'assistance technique en assainissement collectif, prestation qui permet de faire le suivi régulier de la lagune (analyses, diagnostic…).

Elle a une durée de 3 ans, de 2022 à 2024, a un coût de 0.41€ par habitant et par an.

Rémunération de l'agent recenseur

Elle est fixée à l'unanimité à 1 200€ brut, sachant qu'une subvention d'environ 530€ est allouée à la commune.

Révision des tarifs de la salle polyvalente

Suite à la hausse importante de l'électricité, les tarifs suivants seront appliqués à compter du 01/02/2022 (dernière révision le 01/01/2019).

	Habitant de la commune	Habitant hors commune
1 jour	150€	200€
1 jour + cuisine	200€	250€
2 jours	200€	260€
2 jours + cuisine	250€	310€
Vin d'honneur/réunion	60€	
Forfait verres (pour vin d'honneur/ réunion)	30€	
Sono	50€	
Caution	400€	
Location vaisselle	1,50€ le couvert rendu sale	
Forfait chauffage pour la période du 1er octobre au 30 avril	1 jour : 20€ 2 jours : 30€	

Tarif concessions cimetière communal

Les tarifs suivants seront appliqués à partir du 01/02/2022 (dernière révision le 01/12/2010) :

Concessions ou cavurnes : sur 15 ans : 90€ sur 30 ans : 150€

Remarque : au vu de la difficulté de retrouver les ayants droit pour le renouvellement, les concessions sur 50 ans ne sont pas reconduites.

Autorisation de relève de tombes

La relève de tombes prévue en 2021 sera exécutée ce printemps. Ceci concerne les emplacements 36-37-38-39-45-46-47-48-54-55-59-60-81 et 86.

✧ INFORMATION

Remplacement des poteaux incendies les plus vétustes suite aux rapports du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) et de notre délégataire SUEZ.

En 2022, le poteau incendie de la Rue des Vergers sera remplacé pour un montant de 3 614.63€ et le clapet de celui de Somater pour un montant de 558.66€.

Le poteau de la Noé sera remplacé en 2023, celui de la Croix en 2024 et celui de la place de l'église en 2025.

Travaux

La réfection des toilettes devrait commencer prochainement ainsi que la pose de panneaux limitant la vitesse à 30km/h dans le bourg.

Illuminations de Noël

Grâce aux promotions de janvier, 5 illuminations ont été acquises pour un montant de 884.40€TTC.

Défibrillateur

Un défibrillateur a été installé à l'entrée de la salle polyvalente.

CONSEIL MUNICIPAL du 31/03/2022

✧ DELIBERATIONS

Vote des budgets

Rubriques « Budget 2022 » du bulletin.

Fiscalité locale 2022

Depuis 2021, la commune ne perçoit plus la taxe d'habitation sur les résidences principales. En compensation, la taxe foncière sur les propriétés bâties perçues jusque-là par le Département s'ajoute à celle de la commune.

Les mêmes taux que l'an passé seront reconduits, à savoir :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 37,94%

Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFPNB) :27,98%

Subvention aux associations

Les mêmes montants que 2021 seront attribués :

Associations	Montant
Comité des fêtes	80.00€
Générations Mouvement	80.00€
Gym Volontaire	80.00€
GDON	80.00€
Rallye Cœur de France	80.00€
Ligue contre le cancer	60.00€
ADMR	30.00€
ABOI	180.00€
Jardinier Sarthois	30.00€
Vie Libre	30.00€
Sport Adapté	70.00€
Association don de sang	60.00€
Anille Braye Foot	50.00€

Subvention classe de découverte

Elle concerne la classe de CM1-CM2 de l'école Paul Bert, la Courtille, à Saint-Calais où 5 élèves de Marolles sont scolarisés. Il s'agit d'une classe de découverte à Pleumeur-Bodou du 16 au 20 mai 2022. Le coût par élève est de 340,14€.

Il sera attribué une subvention de 100€ par enfant, soit 500,00€ au total.

CONSEIL MUNICIPAL du 31/05/2022

✧ DELIBERATIONS

Publicité des actes des collectivités locales de moins de 3500 habitants

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel sera assuré sous forme électronique, sur leur site internet. Les communes de moins de 3500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation.

Considérant l'absence de site internet de notre commune, la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel se fera par affichage à la Mairie.

Renouvellement convention achat d'eau à la commune de Saint-Calais

La dernière convention d'achat d'eau à la commune de Saint-Calais prenait fin au 31/12/2021. Une nouvelle convention nous a été proposée mais l'augmentation de la part revenant au délégataire (SUEZ) nous semble importante (+35%).

Un sursis à statuer quant à la validation de la convention d'achat d'eau a été émis, en attente d'explications justifiant cette augmentation.

✧ INFORMATION

Travaux dans le cimetière

Pour être en conformité avec les lois touchant au cinéraire, un puits du souvenir pour un montant de 2 775.00€TTC sera prochainement installé.

Travaux de voirie dans l'agglomération

L'entretien de la voirie en agglomération reste du ressort de la commune. Un reprofilage de la rue du Parc sera effectué par l'entreprise Pigeon pour un montant de 9 473.11€ HT

Entrée chemin communal, route des Courbes

L'entrée du chemin communal, route des Courbes, nécessite un redimensionnement. Les travaux seront exécutés par l'entreprise E2TS pour un montant de 1 525.44€TTC.

Achat d'une table pour le terrain de boules

Une table de pique-nique pour un montant de 470€ HT sera installée sur le terrain de boules.

CONSEIL MUNICIPAL du 30/06/2022

✧ DELIBERATIONS

Renouvellement de la convention achat d'eau à la commune de St-Calais

Suite à diverses explications et à une analyse précise de l'historique des tarifs du m3 d'eau vendue en gros par la commune de St Calais, la nouvelle convention d'achat d'eau le prix du m3 défini au 01/01/2022 sera approuvée. Le prix du m3 d'eau est de 0.5533€, ce qui correspond à une progression normale du prix de l'eau.

Dérogation au repos dominical pour l'entreprise Verron

La dérogation pour le transport des céréales demandée par l'entreprise Verron, les dimanches et jours fériés, sur la période du 01/07/2020 au 15/08/2022 pour trois chauffeurs est acceptée.

Autorisation à saisir un maître d'œuvre pour des travaux de sectorisation du réseau d'eau

Lors des travaux sur le réseau d'eau, principalement des réparations de fuite, l'ensemble du réseau doit être coupé. Pour éviter ce désagrément à tous les usagers de la commune, une étude sera lancée afin de pouvoir sectoriser la coupure sur une des trois zones concernées.

CONSEIL MUNICIPAL du 06/09/2022

✧ DELIBERATIONS

Caution du logement communal :

Faute de règlement d'un des loyers, la caution d'un montant équivalent à un mois de loyer ne sera pas restituée ; un courrier lui sera adressé.

Vente du lot n°10 du lotissement

La vente du lot n°10 du lotissement sera actée chez le notaire.

Signature du devis « réseau d'eau »

Suite à l'étude du réseau d'eau par un maître d'œuvre, le devis proposé, prenant en compte le renouvellement de la canalisation au lieu-dit « Les Javarières » (taux de CVM élevé) et la pose de compteurs de sectorisation à l'entrée du bourg, s'élève à 6 128.40€ TTC.

✧ INFORMATION

CRTE (contrat de relance et de transition écologique)

Les sujets d'étude priorisés dans le cadre d'obtention de subventions seront :

- ☞ Changement de l'éclairage public avec des LED,
- ☞ Installation de panneaux photovoltaïques sur la salle polyvalente et/ou sur l'atelier communal.

Toilettes publiques :

Les travaux devraient se terminer fin septembre.

CONSEIL MUNICIPAL du 27/09/2022

✧ DELIBERATIONS

Reversement de la taxe d'aménagement :

La loi de finances pour 2022 prévoit que tout ou partie de la taxe d'aménagement perçue par la commune doit être reversée au profit de son intercommunalité.
Le Conseil communautaire a décidé que seules les zones d'activités communautaires seraient concernées à savoir les communes de Saint-Calais, Bessé-sur-Braye et Vibraye.
A l'unanimité, le conseil accepte cette délibération de façon concordante avec celle du conseil communautaire

Sécurité dans le bourg

Un radar pédagogique mobile sera mis en place à différents points du bourg. Il enregistrera tous les passages : nombre, heure, vitesse. Il incitera peut-être les automobilistes à ralentir.

Mise en concurrence du contrat d'assurance groupe par le Centre de Gestion de la Sarthe

Le Centre de Gestion propose d'organiser, pour ses adhérents, une procédure de mise en concurrence afin de souscrire un contrat d'assurance groupe couvrant les risques statutaires des agents. En tout état de cause, chaque collectivité garde la possibilité d'adhérer ou pas à ce contrat.

✧ INFORMATION

Toilettes publiques

Les travaux étant terminés, les toilettes publiques sont désormais en service.

Location logement communal

Le logement communal sera reloué à partir du 01/11/2022 pour un loyer de 400€/mois.

CONSEIL MUNICIPAL du 08/11/2022

✧ DELIBERATIONS

Signature de devis pour une étude géotechnique des parcelles restantes du lotissement :

Lors de la viabilisation du lotissement en 2013, l'ensemble du terrain était classé « faible » par rapport à l'aléa retrait-gonflement des argiles. Au 1er janvier 2020, dans le cadre de la loi Elan, il est passé, comme toute la commune, au niveau « moyen », ce qui nécessite une étude géotechnique indispensable à la vente des terrains. Le devis proposé par l'entreprise Armasol pour un montant de 2 022,00€TTC a été accepté.

✧ INFORMATION

Commémoration du 11 novembre

Lors de la cérémonie, M. Bernard TOURNEBOEUF, ancien AFN, recevra la médaille de la Croix du Combattant. S'en suivra le vin d'honneur offert par le comité des fêtes puis le banquet.

Fête de Noël :

Elle aura lieu le vendredi 2 décembre à partir de 18h30. Après le spectacle de magie offert par le comité des fêtes, la municipalité offrira les cadeaux distribués par le Père Noël et l'apéritif dîmatoire.

Cérémonie des vœux :

Elle est fixée au vendredi 6 janvier 2023 à 18h30

Illuminations de Noël :

Seules les décorations lumineuses équipées d'ampoules LED seront installées.

Location appartement :

La nouvelle locataire a acheté et installée une cuisine équipée pour une valeur de 600€. De ce fait, elle sera exonérée de 2 mois de loyer.

Maisons fissurées :

Afin de procéder à une demande de classement en « Reconnaissance de l'état catastrophe naturelle » par l'Etat pour l'année 2022, un recensement des habitations ayant subi des dommages liés à la sécheresse et à la réhydratation des sols argileux est lancé. Des flyers seront distribués dans les boîtes à lettres.

CONSEIL MUNICIPAL du 06/12/2022

✧ DELIBERATIONS

Révision de la location vaisselle

Suite à plusieurs demandes de locataires, un tarif de vaisselle unitaire est fixé de la façon suivante :

Assiette plate/assiette creuse/verre à eau/verre à vin/tasse : 0,15€
Assiette à dessert : 0,10€
Couvert complet (cuillère à soupe, cuillère à dessert, fourchette et couteau) / la flûte : 0,20€

Redevance occupation du domaine public (Orange)

Comme chaque année, l'opérateur Orange, propriétaire des réseaux de télécommunications, nous acquitte d'une redevance qui est de 1066,78€ pour l'année 2022.

✧ INFORMATION

Travaux dans le cimetière : le puits du souvenir a été installé par l'entreprise Gouzènes pour un montant de 2 775,00€TTC.

BUDGET 2022

Budget principal de la commune de Marolles Lès St Calais
Section de fonctionnement (Réalisé année 2022)

223 130€ en recette....d'où vient l'argent ?

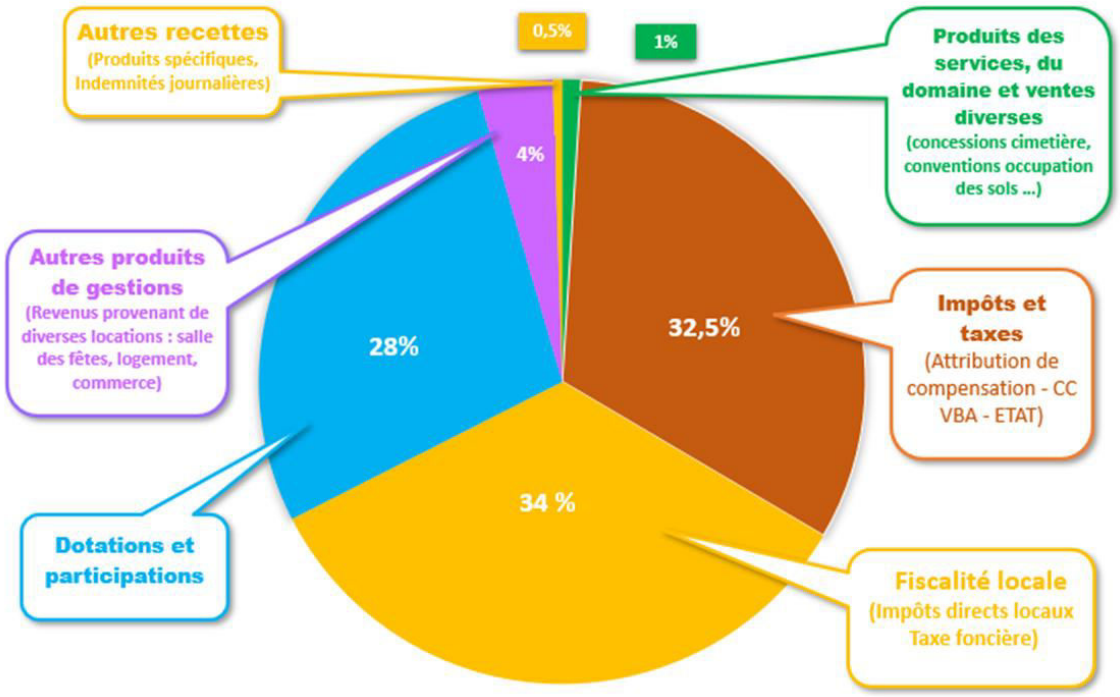

162 953€ en dépense....Où va l'argent ?

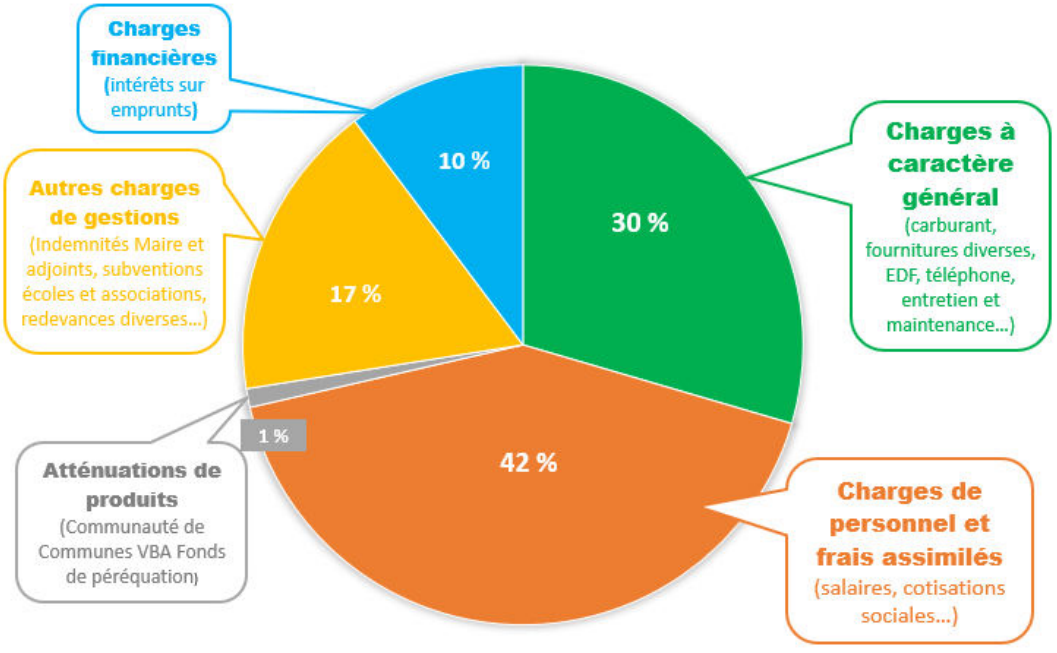

Solde de fonctionnement année 2022 : 223 130€ - 162 953€ = 60 177€

BUDGET 2022

Budget principal de la commune de Marolles Lès St Calais
Section d'investissement (Réalisé année 2022)

Recettes d'investissement		Dépenses d'investissement		
Remboursement de TVA - FCTVA	992 €	Remboursement du capital des emprunts		41 163 €
Taxes d'aménagement	614 €	Logiciel mairie		2 236 €
		Signalitique Radar pédagogique, panneaux 30km/h		2 381 €
		Cimetière Puits du souvenir et travaux		4 770 €
		Toilettes Publiques *		30 871 €
		Salle des fêtes		14 156 €
		Défibrilateur	1 579 €	
		Toitures du local rangement et du local sur cour *	11 732 €	
		Signalisation salle des fêtes	845 €	
		Luminaires fêtes de fin d'année		884 €
		Table de pique nique (aire de jeux)		564 €
		Taille haie et outilage		1 322 €
		Total		57 184 €
Total recettes d' investissement	**1 606 €**	**Total dépenses d' investissement**		**98 348 €**

* Travaux subventionés par le département, la région et l'Etat.

Solde d'investissement année 2022 : 1 606€ - 98 348€ = - 96 472€

Solde de fonctionnement 2022	60 177 €
Solde d'investissement 2022	-96 742 €
Sout total réslisé	*-36 565 €*
Reste à percevoir subventions travaux Toilettes et Toitures	30 200 €
Remplacement pôteau incendie rue des Vergers (devis signé en 2022/Travaux en 2023)	-3 615 €
Sout total reste à résliser	*26 585 €*
Solde année 2022*	-9 980 €

* Ce solde 2022 sera cumulé aux résultats des années précédentes du budget de la commune.

Zoom sur la fiscalité locale : la taxe d'habitation

* Entamée depuis 2018, la réforme de la taxe d'habitation arrive à son terme. **En 2023, plus aucun français ne payera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.**
La taxe est en revanche maintenue pour les résidences secondaires. *Source economie.gouv.fr*

* La loi de finances pour 2020 organise la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et les modalités de compensation pour les collectivités locales. Ainsi, depuis 2021, les communes ne perçoivent plus la TH sur les résidences principales.

* En 2022, la commune de Marolles a perçu 75 336 €uros au titre de la fiscalité locale, correspondant à la taxe foncière sur le bâti et non bâti, représentant 34% des recettes de fonctionnement. (voir graphique d'où vient l'argent)

TRAVAUX REALISES EN 2022 ET PREVUS EN 2023

2022 : Voirie

Comme chacun sait, la compétence voirie hors agglomération relève de la communauté de communes. En 2022, l'entreprise Pigeon a fait les enduits de la VC102, de la Borde-aux-Hêtres vers les Courbes et le reprofilage des VC6-404-105, de La Croix aux Basses Blotteries.
En agglomération, le reprofilage de la route du Parc a été exécuté pour un montant de 12031,80€ TTC.
Et comme chaque année, l'entreprise Chéron a procédé à l'élagage des haies et au broyage des fossés.

2022 : Autres travaux et acquisitions :

- Dans le cimetière : relève de tombes (prévu au budget 2021) ***1995,00€ TTC***
- Création d'un puits du souvenir ***2775.00€ TTC***
- Achat de 5 décorations de Noël ***884,40€ TTC***
- Achat radar pédagogique ***2016,00€ TTC***
- Achat table de pique-nique pour l'espace terrain de boules ***564,00€ TTC***
- Réparation relevage tracteur ***2407.50€ TTC***
- Achat taille haie sur perche ***778.80€ TTC***
- Achat extincteurs et signalisations sécurité obligatoires ***884.69€ TTC***

Puits du souvenir

Toilettes publiques entièrement rénovées

TRAVAUX REALISES EN 2022 ET PREVUS EN 2023

Les travaux de toitures et de toilettes publiques sont désormais achevés (ci-dessous, le détail des coûts) :

Travaux toitures et toilettes publiques

Coûts des travaux réalisés en 2021-2022	TTC
Toitures	**15 113 €**
Eglise	3 381 €
Salle des fêtes	11 732 €
Local rangement chaises et tables	4 090 €
Local sur cours	7 642 €
Toilettes publiques	**30 805 €**
Maçonnerie	9 758 €
Charpente	3 627 €
Menuiserie	8 698 €
Electricité/plomberie	8 723 €
Totaux	**45 918 €**
Remboursement TVA (FCTVA)	**7 532 €**

Subventions à percevoir en 2023 suivant les coûts des travaux réalisés	Montants attribués sur dépenses	Toitures	Toilettes
Département	12 000 €	6 588 €	5 134 €
Région 1	2 600 €	2 519 €	
Région 2	7 800 €		7 668 €
Etat	7 800 €		7 701 €
Totaux	30 200 €	**9 107 €**	**20 503 €**
		29 610 €	

Reste à charge pour la commune	8 776 €

Pour 2023

◆ Pour la voirie, ce sera l'enduit des VC6-404-105, de La Croix aux Basses Blotteries.

◆ La nouvelle subvention du département d'un montant de 20 000€ ainsi que les différentes aides pour la réduction de la consommation énergétique vont nous permettre d'envisager le renouvellement progressif du parc éclairage public afin de passer en LED. Nous commencerons par remplacer les plus anciens lampadaires.

Petit rappel à l'attention des personnes qui prévoient des travaux sur leur propriété

Une déclaration préalable de travaux est obligatoire dans un certain nombre de cas dont voici les plus courants :

Construction (garage, dépendance, …) ou travaux sur une construction existante créant une surface au plancher ou une emprise au sol comprise entre 5 et 20 m2
Modification de l'aspect extérieur (création d'une fenêtre de toit ou changement de couleur de la façade) ;
Construction de murs dont la hauteur est supérieure ou égale à 2 m ;

Cette démarche imposée par les services fiscaux est certes un peu contraignante, mais elle permet une mise à jour de votre patrimoine et peut vous éviter quelques mauvaises surprises en cas de vente ou de succession. Dans tous les cas, n'hésitez pas à venir vous renseigner à la mairie.

RETROSPECTIVE 2022

Dimanche 3 juillet : Journée Champêtre

Le dimanche 3 juillet a eu lieu notre première Journée Champêtre, l'occasion d'embellir, tous ensemble, notre commune.

Les volontaires se sont donnés rendez-vous avec binette, râteau et bonne humeur… La journée s'est déroulée dans une ambiance champêtre :

- ♦ La matinée a été consacrée aux désherbage et nettoyage du bourg.
- ♦ Un apéritif ouvert à tous les Marolloises et Marollois a été offert par la commune.
- ♦ La journée s'est ensuite prolongée autour d'un pique-nique partagé et de jeux divers (pétanque, molky, jeu de cartes, fléchettes…).

Nous vous donnons rendez-vous le samedi 6 mai 2023 pour une nouvelle édition !!

Lundi 11 novembre 2022 : Bernard Tourneboeuf décoré

Après la lecture du message officiel par Annie Jumert, une minute de silence en hommage aux morts pour la France et la Marseillaise chantée a capella, la Croix du combattant, échelon Or, a été remis par M. Dominique Le Mener, Président du Conseil Départemental de la Sarthe à M. Bernard Tourneboeuf, ancien combattant.

Dans son allocution, M. Daniel Fourmond, président UNC-AFN, a rappelé le parcours militaire de Bernard: "Il a été appelé le 3 juillet 1962 à St Brieuc dans les transmissions, il y fera ses classes pendant quatre mois, puis deux mois dans les Vosges, à Epinal. Après une permission de 8 jours, il rejoignait Oran, en Algérie, en tant que régleur d'émetteur radio. Il était libéré au bout de dix mois et est rentré en France fin octobre 1963".

RETROSPECTIVE 2022

Vendredi 2 décembre : notre fête de Noël !!

Après 2 années d'absence, notre traditionnelle fête de Noël a marqué son grand retour pour le bonheur de tous, petits et grands.

Un grand Merci à tous les Marolloises, Marollois d'être venus si nombreux !

La soirée a débuté avec un spectacle de magie de qualité, présenté par *Jazz le Magicien*. Grâce aux jeux de couleurs, de visuels, de grandes illusions et de rigolades, Jazz a su faire participer les enfants comme les adultes. Nous avons tous passé un moment très agréable en sa compagnie.

Les enfants ont, ensuite, eu la "surprise" d'avoir la visite du Père Noël avec une hotte pleine de cadeaux !!! Chacun a reçu un livre et des chocolats.

En retour, le Père Noël a reçu bon nombre de câlins de la part des enfants !

Ensuite a eu lieu le tirage au sort de la traditionnelle Tombola. Nous remercions encore les nombreux commerçants qui, chaque année, nous offrent des lots.

Comme à l'habitude, afin de clore cette soirée dans la joie et la bonne humeur, tout le monde s'est retrouvé autour d'un apéritif dinatoire. Ce fut une très belle soirée !!

ET POUR 2023...

Samedi 11 mars 2023 au soir

Théâtre Les Chemineux organisé par le club de Gym

Samedi 6 mai 2023

Journée champêtre organisée par la mairie

Vendredi 9 juin 2023

Grand retour du dîner concert organisé par le comité des fêtes !!

Dimanche 24 septembre 2023

Vide grenier organisé par le club de gym

Vendredi 29 septembre au dimanche 1er octobre 2023

Rallye Cœur de France – 7ème manche du championnat de France

Samedi 2 décembre 2023 au soir

Théâtre organisé par le comité des fêtes avec la troupe de La Poulinère

Vendredi 8 décembre 2023

Fête de Noël organisée par le comité des fêtes et la mairie

Notre salle Claude Narcisse Beaussier

Salle
Claude Narcisse Beaussier

La salle communale de Marolles avait entièrement été rénovée ; les travaux avaient débuté en juillet 2011 et l'inauguration a eu lieu en juillet 2012.

Lors de l'inauguration, une boite à idées avait été mise en place ; les Marollois ont ainsi pu proposer leur préférence quant au nom de leur nouvelle salle. Ainsi, il en est ressorti le nom de Claude Narcisse Beaussier.

Claude Narcisse Beaussier (1772-1861) a été maire de notre commune de 1806 à 1858, et a été fait chevalier de la Légion d'honneur en 1858 à 86 ans en reconnaissance de sa longévité à ce poste.

Il hérita du château en 1843 et y vécut jusqu'à sa mort

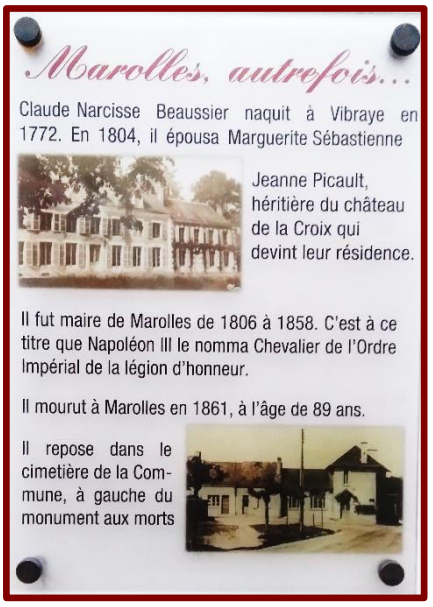

La Salle

Très belle salle lumineuse parquetée sur les deux tiers de sa surface permettant ainsi de parfaire toute soirée dansante.

Capacité maximale : 175 personnes
Surface : 178 m²
Longueur : 16.6 m
Largeur : 10.7 m

L'Estrade

Grande estrade idéale pour l'organisation de spectacles : concert, théâtre, magie, dj…

Equipements : sono, éclairage technique, rideaux.
Accès à l'estrade par l'arrière (escalier),
Sas fermé donnant accès à l'escalier et à une issue extérieure permettant un déchargement aisé de matériel,
Surface : 20 m²
Longueur : 5.0 m
Largeur : 4.0 m

Notre salle Claude Narcisse Beaussier

La Cour

Grande cour, entièrement fermée, attenante à la salle. Idéale pour les enfants ou pour profiter de l'extérieur aux beaux jours.

Equipements : bar extérieur, table de pique-nique.

La Cuisine

Cuisine fonctionnelle en accès direct à la salle, entièrement équipée de matériel professionnel.

Equipements : chambre froide, fourneau, plonge, plans de travail inox, dessertes, vaisselle.
3 accès directs : salle, hall d'entrée et extérieur.

TARIFS à compter du 01/01/2023			
Personnes domiciliées à Marolles			
	1 jour	*2 jours*	
Salle seule	150 €	200 €	*Montant de la caution : 400 €*
Salle et cuisine	200 €	250 €	
Personnes non-domiciliées à Marolles			
	1 jour	*2 jours*	
Salle seule	200 €	260 €	*Montant de la caution : 400 €*
Salle et cuisine	250 €	310 €	
Forfait chauffage	20€	30€	*Période du 1er octobre au 30 avril*
Tarifs uniques			
Vin d'honneur / réunion	60 €	**Location vaisselle (rendue sale)** Assiette plate/creuse/verre eau/vin/tasse : 0.15€ la pièce Assiette dessert : 0.10€ Couvert complet / flûte : 0.20€ Casse vaisselle : assiette 3€ / verre-tasse 2€ /couvert 1€	
Forfait verres	30 €		
Location sono	50 €		

Pour toute information complémentaire, contacter la mairie au 02.43.35.08.07

Des soins dans notre commune

Un petit village comme Marolles a la chance d'avoir trois praticiennes !

<u>Eléonore Clée</u>, praticienne en soins énergétiques pour animaux.

Eléonore est certifiée depuis 2021 en kinésiologie animalière (technique de libération émotionnelle) ainsi qu'en communication animale.

Pour la kinésiologie, elle propose des visites à domicile mais elle travaille également sur photo pour agir sur l'état émotionnel des animaux : par exemple quand votre animal est malpropre, agressif ou dépressif… etc. Eléonore agit par appositions des mains (appelée test musculaire) pour échanger avec l'animal et ainsi rétablir l'harmonie et l'équilibre.

Pour la communication animale, elle travaille à partir d'une photo de l'animal et lui pose les questions données par le gardien (propriétaire) de l'animal.

Eléonore est aussi praticienne en shiatsu auprès des chevaux et des chiens depuis janvier 2019 : elle pratique des pressions manuelles sur les méridiens du corps pour un rééquilibrage énergétique et apporter du bien-être.

Ces pratiques ne se substituent en aucun cas à l'intervention d'un vétérinaire.

Eléonore se déplace pour l'instant dans la Sarthe et les départements limitrophes ainsi que dans l'Eure.

N'hésitez pas à faire appel à elle pour votre animal : 06.79.01.45.93

<u>Alexia Dupont</u>,
Technicienne en dentisterie équine

« J'ai réalisé mon rêve de petite fille... »

Passionnée de chevaux depuis toujours, Alexia a intégré l'École Européenne de Dentisterie Équine (EEDE) située en Belgique.

Après 18 mois de sacrifices, d'efforts et de travail, elle a obtenu son diplôme et s'est installée à son compte début 2023 à Marolles-lès-Saint-Calais, où elle propose ses services aux particuliers ainsi qu'aux professionnels, partout en France.

Elle soigne les dents des chevaux et des ânes : leurs mâchoires étant plus larges en haut qu'en bas, leurs dents ne s'usent pas uniformément et donc une visite par an et par cheval est nécessaire pour contribuer au bien-être de l'animal.

Des praticiennes dans notre commune

Gaëlle Jumert,
Praticienne énergétique

Gaëlle, infirmière depuis 25 ans, exerce cette nouvelle activité afin d'élargir son champ de compétences. Il s'agit d'une méthode douce et naturelle, en complément des traitements habituels, afin de soulager vos troubles physiques, psychiques et émotionnels, d'avancer sur votre chemin de vie et de ressentir bien-être et détente. Lors de ce soin, Gaëlle vous accompagne afin d'utiliser vos propres ressources.

Un soin énergétique, c'est quoi ?

Un soin énergétique permet de nettoyer et d'harmoniser le flux énergétique du corps et de l'esprit. Il lève les blocages à l'origine de dysfonctionnements physiques, psychiques et émotionnels.

Pour qui ?

Pour tous !

Comment ?

Une musique relaxante vient ajouter de la sérénité au cadre zen du cabinet. Vous êtes allongé sur le dos, habillé. Ce moment de douceur et de bien-être vous invite à lâcher vos pensées polluantes et à écouter votre corps. Il vient mettre des mots sur vos maux.

La séance débute par un soin de nettoyage et d'harmonisation qui permet de traiter une partie des dysfonctionnements. Puis un soin spécifique est réalisé en fonction du motif de consultation (douleurs, problèmes cutanés, brûlures, anxiété…). En plus de son aspect thérapeutique, le soin apporte une profonde détente et une sensation de bien-être. Une séance est souvent suffisante mais il peut s'avérer, qu'en fonction de votre problématique, plusieurs soins soient nécessaires.

Dans tous les cas, c'est vous qui décidez en fonction de votre ressenti.

Quoi de neuf ?

☞Nouvelles énergies :

La Cristalline : cette énergie élève et équilibre notre énergie vitale. Elle améliore notre état physique et émotionnel, booste notre immunité, permet de retrouver des nuits paisibles, de clarifier nos pensées, de nous recentrer, de nous alléger et de nous harmoniser.

La Flash : cette énergie apporte de la souplesse. Elle permet de libérer nos crispations physiques-articulaires et relationnelles-émotionnelles.

Le Grand Ralentisseur : Elle apaise notre mental, apporte sérénité, calme intérieur et confiance.

☞ Soin aux bols tibétains : en complément, ou non, du soin énergétique, celui-ci vise, grâce aux sons et vibrations, un lâcher-prise physique et mental et un rééquilibrage global du corps. Un pur moment de bonheur !

Son cabinet ***lieu-dit « Les Bruyères »*** ***72120 Marolles-lès-St Calais*** *06 24 36 60 76* *gaellejumert.pratenergetique@gmail.com*	*Sur rendez-vous du lundi au samedi matin* *En présentiel (préférable pour une première consultation) ou à distance* *Tarif de la consultation : 40€*

Gymnastique Volontaire

La gym de Marolles, en pleine forme…

- Après deux saisons perturbées, en raison du contexte sanitaire, la gym se porte bien avec 32 adhérents inscrits pour la saison 2022-2023.
- Les cours ont lieux à la salle des fêtes de Marolles de septembre à juin :
  - l'après midi de 15 h à 16h et le soir de 19h à 20h

Vous souhaitez découvrir notre association, 2 séances d'essai offertes, même en cours d'année.
Vous êtes intéressés…renseignements 02.43.35.47.04 ou 02.43.35.01.79.
Les chèques vacances et les coupons sport ANCV sont acceptés comme moyen de paiement.

- La Gym c'est aussi des moments conviviaux partagés entre adhérents :

Repas champêtre après l'Assemblée générale (en juin)

Vœux & Galettes des rois

La Gym vous donne rendez-vous en 2023

- **Soirée théâtre** **samedi soir 11 mars 2023**

avec la Troupe des Chemineux A la salle des fêtes de Marolles lès Saint Calais à partir de 20h Séance à 20h30
Tarif entrée 6 €.

Vide grenier **dimanche 24 septembre 2023**

17ème vide grenier

Après une année d'absence, le vide grenier 2022 fut une belle réussite avec la participation de nombreux habitants de la commune et présence du soleil…convivialité, joie, bonne humeur et bonnes affaires étaient de retour à Marolles !
Merci à tous…

Réservation et renseignement : 02.43.35.01.79 ou 02.43.35.47.04

La Gym. remercie les bénévoles, les habitants de notre commune, la municipalité ainsi que nos partenaires, qui nous soutiennent dans notre activité et nos manifestations.

Les membres du bureau :

Christine RICHARD	**Présidente**
Marie France LEDRU	**Vice-présidente**
Nadine LEDRU	**Secrétaire**
Muguette TURQUET	**Secrétaire adjointe**
Claudine BONNEFOI	**Trésorière**
Nadine BOULAY	**Trésorière adjointe**
Denise GUILLERME et Sarah LEVESQUE	**Membres du bureau**

Les autres associations marolloises

✧ ***Comité des Fêtes :***

Président : Henri GUIBERT — Vice-présidente : Marie Rose BENOIS
Trésorière : Annick BRUNEAU — Trésorière adjointe : Muguette BROUTE
Secrétaire : Dominique GUIBERT

✧ ***Générations Mouvement :***

Président : Henri GUIBERT — Vice-président : Jean JUMERT
Trésorier : Daniel BROUTE — Trésorière adjointe : Monique BRETON
Secrétaire : Jean-Claude LEDRU

✧ ***POLLENIZ (anciennement GDON)*** *: sa mission la plus marquante est la lutte contre les ragondins et rats musqués qui peuvent transmettre la leptospirose mais également contre les frelons asiatiques, les chenilles processionnaires, les parasites des arbres, les différentes plantes invasives.*

Président : Michel PRENANT — Trésorier : Joël BLATEAU
Secrétaire : Daniel SAUSSEREAU

JEUX

Jeu des 7 différences

Quelques expressions en patois sarthois… Selon vous, que signifient-elles ?

1- **C'est bin trop fiscal. Ça n'se poeye point avec des poupins d'citrouille**" ?

☐ C'est bien trop cher, ça ne se paye pas avec des pièces de monnaie
☐ C'est pas très solide, ça ne vaut vraiment pas grand-chose

****

2- D'où you qu'il a dessourcé que je l'ons point vu ?

☐ Où est-il parti, je l'ai pas vu ?
☐ D'où est-ce qu'il vient, je l'ai pas vu ?

****

3- "**Tu r'pendras bin eune potite goutte. Vanquiers oui**"

☐ Tu reprendras bien un p'tit verre d'eau de vie. Volontiers oui
☐ Tu reprendras bien un peu de soupe. Avec plaisir

****

4- **L'moucheux, l'est environ enfumer les mouches-à-miel**" peut se traduire par :

☐ Le prétentieux, il est à raconter des sornettes
☐ L'apiculteur est entrain d'enfumer les abeilles

JEUX

Mots Fléchés sarthois

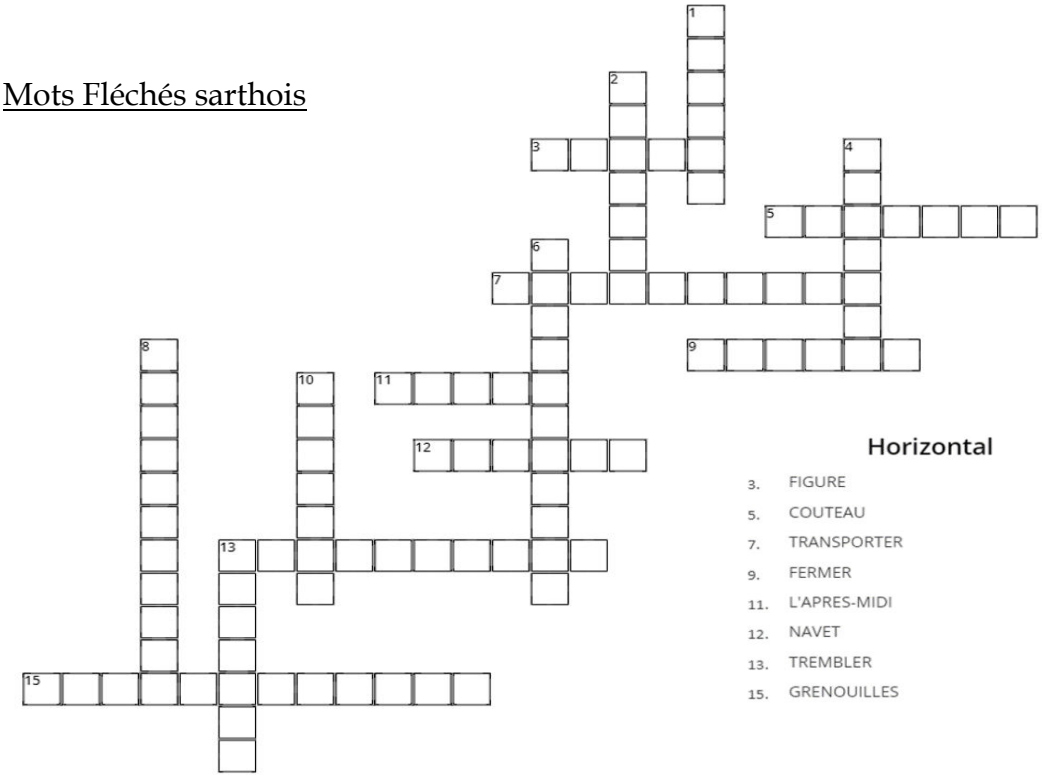

Horizontal

3. FIGURE
5. COUTEAU
7. TRANSPORTER
9. FERMER
11. L'APRES-MIDI
12. NAVET
13. TREMBLER
15. GRENOUILLES

Vertical

1. PLEURNICHER
2. VERRE/SEAU
4. TARTINE
6. OUVRIR
8. RACONTER DES BETISES
10. BRICOLER
13. CHAUSSAURES

Sudoku

3		5		4			7	1
7		4				8		
			8				4	
			3		6		9	
5								8
	2		7		5			
	5				3			
		2				5		3
1	3			7		9		2

http://www.e-sudoku.fr n° 215478 - Niveau Moyen

		8		6	1		5	
	2				9			
		3	8			6		4
9				3	7	4		
	3			9			2	
		7	1	5				8
7		6			2	3		
			9				4	
	1		7	4		5		

http://www.e-sudoku.fr n° 220987 - Niveau Moyen

Réponses aux jeux :

Jeu des 7 différences :

- *Girouette*
- *Fenêtre église côté nord*
- *Panneau stationnement*
- *Aération sur clochet*
- *Lampadaire*
- *Feu arrière voiture blanche*
- *Fenêtre au dessus porte église*

Patois sarthois :
1A – 2B – 3A – 4B

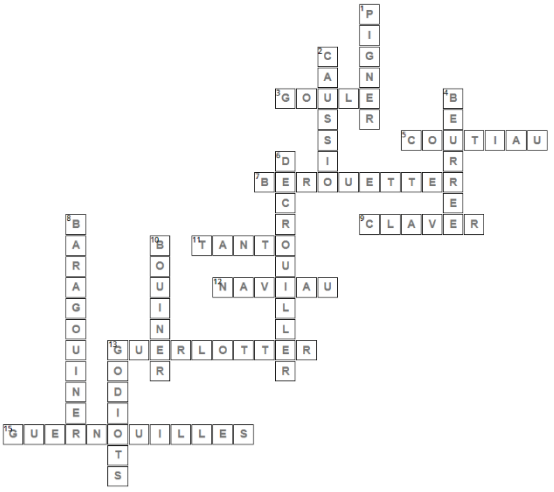

3	8	5	6	4	9	2	7	1
7	9	4	1	3	2	8	5	6
2	1	6	8	5	7	3	4	9
8	4	7	3	2	6	1	9	5
5	6	3	4	9	1	7	2	8
9	2	1	7	8	5	6	3	4
6	5	9	2	1	3	4	8	7
4	7	2	9	6	8	5	1	3
1	3	8	5	7	4	9	6	2

4	7	8	3	6	1	2	5	9
6	2	5	4	7	9	8	1	3
1	9	3	8	2	5	6	7	4
9	8	1	2	3	7	4	6	5
5	3	4	6	9	8	1	2	7
2	6	7	1	5	4	9	3	8
7	4	6	5	8	2	3	9	1
8	5	2	9	1	3	7	4	6
3	1	9	7	4	6	5	8	2

Mesdames, Messieurs,

À peine sorties de la période Covid, nos communes et intercommunalités doivent faire face à une situation sans précédent. L'effet cumulé de l'inflation à un très haut niveau, de l'augmentation des coûts de l'énergie, des matériaux, du point d'indice des agents territoriaux va entraîner une hausse importante des dépenses annuelles de fonctionnement et compromettre nos capacités d'investissement.

C'est dans ce contexte géopolitique et économique incertain que les élus et personnels administratifs de notre EPCI vont s'efforcer malgré tout de mener à bien notre projet de territoire.

En partenariat avec l'Etat, la Région, le Département et la Banque des Territoires, par le biais du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), du label Territoire d'Industries et d'une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), nous nous attachons à développer l'emploi, le tourisme, la mobilité, l'habitat, les services aux familles pour les enfants et ainsi rendre notre bassin de vie plus attractif.

Nous sommes bien sûr conscients des problèmes récurrents liés à la carence de médecins généralistes et chirurgiens-dentistes. Malgré tous nos efforts, je dois reconnaître que nous sommes au point mort.

Nous regrettons également le départ vers d'autres lieux de la Trésorerie de Saint Calais et de la médecine du travail de Saint Calais et Dollon.

Espérons que France Services qui officie à la poste de Saint Calais depuis début 2022 rendra à toutes et à tous les services attendus par la population.

Le Département nous fait savoir qu'en 2023, toute personne le souhaitant pourra bénéficier de la fibre optique.

En conclusion, je remercie chaleureusement nos agents administratifs, techniques et petite enfance pour leur excellent travail et bien sûr l'ensemble de mes collègues élus du territoire pour leur soutien.

Au nom de la Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, je vous adresse mes vœux les plus chaleureux pour 2023.

Michel LEROY
Président de la CCVBA

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
des Vallées de la Braye
et de l'Anille

École de Musique
INTERCOMMUNALE
des Vallées de la Braye et de l'Anille

→ 3 **centres** à votre disposition :
Bessé-Sur-Braye, Saint-Calais, Vibraye

→ une équipe pédagogique composée de
15 professeurs spécialisés

→ des professeurs intervenants dans les écoles du territoire

→ une **programmation annuelle** d'animations et de concerts.

Retrouvez-nous sur notre site internet : emibscv.fr
ou sur facebook : www.facebook.com/emibscv/

COURS DE MUSIQUE

(dès l'âge de 2 ans aux adultes)

Éveil Musical, Initiation à la Formation Musicale,
Apprentissage d'un Instrument,
Chorales, Orchestres, Musiques Actuelles …

COURS DE THÉÂTRE

(du CP aux lycéens)

Venez découvrir l'univers du théâtre
avec Vanessa Lilian !

NOS ÉVÉNEMENTS À VENIR :

•Concert de Noël de la Chorale Emichante, dans le cadre du marché de noël de Saint-Calais – samedi 3 décembre 2022 à 17h à l'Église, Saint-Calais.

• Audition à la carte – samedi 21 janvier 2023 à 17h au Château de Courtanvaux, Bessé-Sur-Braye.

• Audition de la classe de Piano – samedi 4 février 2023 à 17h au Centre Artistique Intercommunal Jean Francaix, Saint-Calais.

• Spectacle de Flamenco, danse et musique – dimanche 19 mars 2023 à 15h au Quai des Arts, Vibraye.

• Audition à la carte, dans le cadre de Courtanvaux Côté Jardin – samedi 15 avril 2023 à Courtanvaux, Bessé-Sur-Braye *(horaire à définir)*.

• Audition des classes de Saxophones, Percussions et Musiques Actuelles – mercredi 7 juin 2023 à 18h30 au Centre Artistique Intercommunal Jean Franaçxi, Saint-Calais

• Fête de l'E.M.I., avec cinéma en plein-air – vendredi 30 juin *(horaire et lieu à définir)*

Bessé-Sur-Braye, Saint-Calais, Vibraye
Renseignements au 02 43 35 04 05

Centre Artistique Intercommunal Jean Françaix
36bis rue de la Cornillère, 72120 Saint Calais
contact@emibscv.fr

Sarthe

Le Pays du Perche Sarthois

Présentation:

Le Pays du Perche Sarthois, créé en 1995, est une structure publique de coopération communautaire, au service des collectivités pour la mise en œuvre de projets de développement sur le territoire. Ses adhérents sont le conseil départemental de la Sarthe, les communautés de communes du Gesnois Bilurien, une partie du Maine Saosnois, de l'Huisne Sarthoise et des Vallées de la Braye et de l'Anille, formant une entité de 85 communes représentant 83 500 habitants.
Le Pays du Perche Sarthois porte des actions dans les domaines suivants :

- La préservation et la valorisation du patrimoine, la sensibilisation des publics dans le cadre du label Pays d'art et d'histoire,
- La réalisation de l'inventaire général du patrimoine,
- Le développement et la promotion de l'offre touristique locale,
- La commercialisation de circuits touristiques pour les groupes,
- L'aménagement du territoire à travers les compétences SCoT et PCAET,
- La mise en œuvre des politiques contractuelles (Europe, état, région)
- Le développement des circuits alimentaires de proximité dans les restaurants scolaires,
- Le conseil aux porteurs de projets publics et privés,
- L'animation du Conseil de développement.

Tous les documents, toute l'actualité du Pays du Perche Sarthois sont à retrouver sur le s
internet : www.perche-sarthois.fr ou sur la page Facebook du Perche Sarthois :
https://www.facebook.com/perchesarthois - Contact : 02 43 60 72 77 – Adresse : Pays d
Perche Sarthois, 24 avenue de Verdun BP 90100, 72404 La Ferté-Bernard

Le Pays d'art et d'histoire :

L'animation du patrimoine du territoire : Au cœur de la mission assignée par le ministère de la Culture dans le cadre de la convention Pays d'art et d'histoire, l'animation du patrimoine se concrétise par un accompagnement des acteurs du territoire dans la valorisation de notre patrimoine et par un programme d'animation annuel comprenant une cinquantaine d'évènements, animés par les guides-conférenciers du Perche Sarthois sur l'ensemble du territoire. Ces animations sont présentées dans la brochure « Rendez-vous du Perche Sarthois » disponible au début du printemps. Au programme, visites-guidées, randonnées culturelles commentées à pied et en kayak sur l'Huisne, escape-game grandeur nature, circuits-découvertes, conférences, ateliers autour des techniques du bâti, etc.

L'animation du patrimoine se concrétise à travers une action phare : **Le Monument du Mois :** chaque année avec une municipalité, le Pays d'art et d'histoire met en valeur l'ensemble du patrimoine d'une commune. **Du 22 septembre au 15 octobre 2023, Vancé** sera à l'honneur avec des animations gratuites chaque week-end et la publication d'un parcours-découverte présentant l'histoire et le patrimoine du village.

L'inventaire du patrimoine :

Après l'étude de 11 bourgs du Perche Sarthois (Bessé-sur-Braye, Conflans-sur-Anille, Connerré, Coudrecieux, La Bosse, Montfort-le-Gesnois, Sceaux-sur-Huisne, Semur-en-Vallon, Torcé-en-Vallée, Tuffé Val de la Chéronne, Valennes), l'inventaire du patrimoine se poursuit actuellement avec la commune de Saint-Calais qui bénéficiera prochainement d'un inventaire topographique.

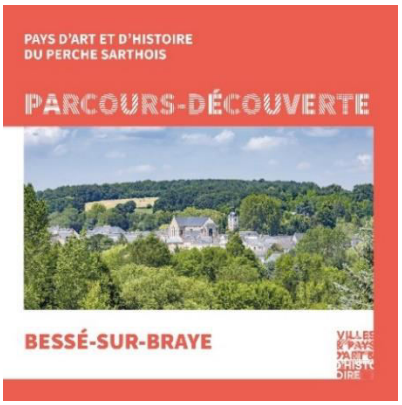

L'ensemble des études menées sur les bourgs sont disponibles sous forme de parcours-découverte papier ou de dossiers numériques sur https://gertrude.paysdelaloire.fr/.

L'accueil des groupes : Après son interruption momentanée en raison de la crise sanitaire, le service réceptif a accueilli en 2022, 111 groupes sur le territoire soit 4424 personnes qui ont pu découvrir sur une journée des sites touristiques ou culturels et des restaurants du Perche Sarthois.

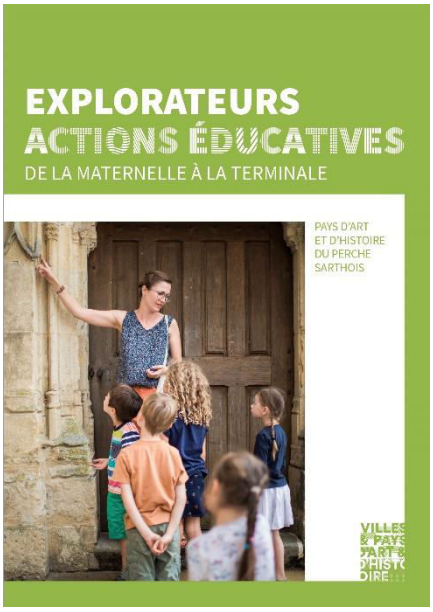

Le Pays d'art et d'histoire c'est aussi un service éducatif, un service à la disposition des établissements scolaires du Perche Sarthois et des structures d'accueil du jeune public hors temps scolaire pour permettre la découverte et l'appropriation du patrimoine par les jeunes habitants.Pour ce faire, une nouvelle brochure détaillant l'offre sera disponible à compter de janvier 2023.

Le service éducatif, c'est aussi une action phare **:**Après le projet « cinéma d'animation et paysage » en 2022, **l'action intitulée « Objectif photo et patrimoine en Perche Sarthois » en** 2023 permettra de faire découvrir la photographie, des techniques anciennes à la création actuelle, aux enfants de 12 classes en lien avec différents partenaires (centre culturel de La Laverie et Le Boucan des Arts) et l'artiste Jeanne Minier accueillie en résidence. Pour partager ce projet avec le plus grand nombre, des animations tout public seront également proposées à partir du printemps 2023.

Participez à la préfiguration d'un observatoire photographique du paysage du Perche Sarthois

L'action du Perche Sarthois en matière de développement touristique est fondée sur la qualité des paysages, leur préservation apparaît comme l'un des enjeux du territoire. Aussi, cette thématique est l'un des grands axes de travail du Pays d'art et d'histoire depuis sa création en 1998, elle a d'ailleurs fait l'objet de la création de l'exposition permanente Paysage en R'évolution visible dans l'ancienne gare de Tuffé d'avril à fin octobre.

Aujourd'hui, pour aller plus loin nous souhaitons développer, en lien avec l'élaboration du SCoT du Perche Sarthois, un observatoire photographique du paysage afin d'étudier son évolution sur la longue durée en reproduisant à intervalles réguliers des clichés pris dans un même lieu et sous le même angle afin de mettre à disposition ces données pour une meilleure prise en compte de la question du paysage à titre individuel ou collectif.

Pour ce faire, nous nous proposons d'associer les habitants ou usagers du territoire pour sélectionner les sites à photographier dans la catégorie « paysages de qualité à préserver ».

Comment participer ? Vous affectionnez particulièrement un point de vue, un site du Perche Sarthois, qu'il soit un paysage rural ou urbain, vous pensez qu'il mérite d'être préservé, alors prenez-le en photo ! Localisez-le point de vue le plus précisément possible ou géolocalisez-le. Envoyez-nous votre cliché au format Jpeg par courriel à l'adresse :perche-sarthois@orange.fravec pour objet : préfiguration observatoire photographique du paysage du Perche Sarthois et dans le corps du message, les éléments suivants : Le numéro de la photo ou son nom et sa localisation précise ainsi quevos nom/prénom, coordonnées postales et téléphoniques afin que nous puissions vous recontacter.

Développement de la pratique du Canoë-Kayak sur l'Huisne

Dans le cadre de notre projet de développement de la pratique du kayak sur l'Huisne, une étude de faisabilité a été réalisée par un technicien de la Fédération Française de Canoë-Kayak (FFCK) qui a pu effectuer la descente sur 110 kilomètres, de Sablons-sur-Huisne au Mans. Nous avons commencé à mettre en œuvre les préconisations de cette étude qui concernent l'aménagement et la sécurisation de la pratique. C'est dans cette optique qu'un embarcadère sera prochainement créé à Montfort-le-Gesnois. Il permettra de contourner le barrage du Pont Romain. Une base de location sera mise en place cet été (juillet et août) sur cet espace, elle vous invitera à naviguer sur cette nouvelle boucle en toute sécurité !

Le Perche Sarthois repart à la conquête des touristes

Absents depuis 2020, les salons touristiques sont progressivement de retour. Ces événements sont indispensables pour le développement touristique de notre destination, dont la notoriété grandissante se mesure au gré de nos actions de promotion successives ces dernières années. C'est dans cette optique que le Perche Sarthois était présent au mois de novembre au Salon International des Voyages de Colmar avec le Pays du Mans, le Maine Saosnois et la Maison Prunier, à la rencontre du public du Grand Est, habitué à la Bretagne et en quête d'un territoire d'étape ou de nouvelles idées de séjours dans le Grand Ouest. Nous espérons pouvoir participer de nouveau aux salons touristiques de Rennes et Paris en 2023 afin de relancer définitivement cette dynamique.

<u>Animations autour du circuit 1906, dans le cadre de la célébration du centenaire des 24 heures du Mans</u> : Le Pays du Perche Sarthois est heureux d'intervenir durant l'année 2023, en partenariat avec la commune de Saint Mars la Brière, sur différentes animations autour de la valorisation du circuit 1906, dans le cadre du centenaire des 24H du Mans.

<u>La Contractualisation :</u> Le Pays du Perche Sarthois vient d'élaborer sa stratégie pour le programme LEADER 2023-2027 et il travaille à l'obtention de tous types de subvention (État, région, département, etc.)

<u>Le SCoT du Perche Sarthois</u> : Le Pays du Perche Sarthois continue de travailler sur la planification territoriale à travers la réalisation de son schéma de cohérence territoriale valant plan climat air énergie territorial (SCoT-AEC). L'année 2023 sera l'occasion de valider les diagnostics territorial et agricole réalisés et fera l'objet de réunions publiques afin de faire connaitre ces résultats auprès de la population.Par ailleurs, des réunions d'informations sur le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) seront prochainement organisées.

ABOI
ANILLE BRAYE OMNISPORTS INTERCOMMUNAL

16 sections : Athlétisme - Badminton - Basket - Cyclisme - Cyclo - Gym & March' - Gym Sportive - Judo - Karaté - Musculation - Natation - Pétanque - Roller - Sport Boules - Tennis de Table - Triathlon

ffco
Fédération Française des Clubs Omnisports

L'Anille Braye Omnisports Intercommunal, c'est.....en quelques lignes....

- Anille Braye Omnisports Intercommunal....ABOI
- des activités qui fonctionnent toute l'année sur Saint Calais et/ou Bessé / Braye
- 9 salariés dont 4 en CDI Temps Plein
- + de 1000 licenciés répartis dans les 16 sections sportives :

ATHLETISME	06 01 72 94 15	KARATE	06 88 61 76 74
BADMINTON	06 87 59 65 28	MUSCULATION	06 43 27 82 13
BASKET	06 07 90 65 49	NATATION	06 48 39 77 62
CYCLISME	06 30 73 76 80	PETANQUE	07 82 25 81 07
CYCLO	06 29 13 09 01	ROLLER	06 19 92 69 40
GYM & MARCH	06 68 78 27 57	SPORT BOULES	06 24 73 90 58
GYM SPORTIVE	06 01 23 47 04	TENNIS DE TABLE	06 86 63 08 71
JUDO	06 65 75 14 06	TRIATHLON	06 68 59 39 75

- 2 autres sections en projet : Rando-Marche et Capoeira

L'ABOI, c'est aussi des activités & des organisations de promotion de la pratique sportive pour tous... :

ANIM'SPORTS JEUNES
Activités Sportives
pour les 6/16 ans durant les vacances scolaires
à Bessé / Braye & Saint Calais

TRIATHLON de ST CALAIS
17 & 18 Juin 2023

NAVETTE ABOI
à la sortie des écoles pour certaines séances jeunes

Accueil de STAGES SPORTIFS
«Séjours Clés en Mains»
Hébergement/restauration

Interventions en EHPAD
à Bessé / Braye

FETE DE L'ABOI
«Portes Ouvertes de l'ABOI»
Vendredi 8 septembre 2023
À Saint Calais

COACHING INDIVIDUEL
Anim'SPORTS ADULTES
A votre service

SPORTS DÉCOUVERTE
«École des Sports»
Pour les 5/6 ans
Mercredi 11h ou Jeudi 17h

RANDO PÉDESTRE
au Profit de la Ligue Contre le Cancer
Rdv le 1er octobre 2023 à Bessé / Braye

ABOI ANILLE BRAYE OMNISPORTS INTERCOMMUNAL

3, rue du Dr Ollivier - 72120 SAINT CALAIS
Tél. 02 43 63 00 54 / 06 86 77 48 91
anille.braye@wanadoo.fr
www.aboi72.com

facebook

ZOOM SUR L'OFFICE DE TOURISME DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

L'Office de Tourisme vous aide, tout au long de l'année, à organiser votre séjour sur le territoire des Vallées de la Braye et de l'Anille. Besoin d'idées sorties, activités, d'informations pratiques ? N'hésitez pas à nous rendre visite. Nous sommes également à votre écoute pour vous assister dans la préparation de vos week-ends en Perche Sarthois, en Sarthe, en France et ailleurs.

FREQUENTATION : UN BON MILLESIME POUR L'OFFICE

Plus de 2500 demandes (janvier-septembre 2022)
Une fréquentation touristique revenue largement à son niveau d'avant crise. L'année 2022 a battu son plein avec une hausse de plus de 22% de ces contacts par rapport à 2021.

Tourisme de proximité majoritaire

Durant cette saison estivale, le tourisme de proximité a été privilégié. En cause, notamment des raisons économiques ainsi qu'un nouveau mode de tourisme observé suite à la crise sanitaire avec la découverte ou redécouverte de son territoire de vie. 85% des visiteurs originaires de la Sarthe et des départements / régions limitrophes.

ANIMATIONS

De Février à Décembre, un programme riche d'animations très variées est préparé avec soin grâce à des partenaires ayant à cœur de vous faire (re)découvrir notre territoire Les Vallées de la Braye et de l'Anille.
Petits et grands, faites comme les plus de 200 participants à nos animations, n'attendez plus pour partir à la découverte de tous ces événements concoctés pour vous et pour connaître toutes les activités et idées de sorties, n'hésitez pas à vous inscrire sur notre Newsletter ainsi qu'à nous suivre sur les réseaux sociaux.

LOCATION DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE

La location de VAE a été reconduite en 2022. Elle est dorénavant possible à l'année. Le territoire du Perche Sarthois vous propose dix boucles à parcourir à vélo. Baladez-vous sur les routes touristiques des Vallées de la Braye et de l'Anille. Les vélos à assistance électrique rendent la découverte de notre territoire agréable et accessible à tous. N'hésitez pas à venir vous renseigner dans nos bureaux à Saint-Calais et Vibraye.

CARTES DE PECHE

L'Office de Tourisme est devenu dépositaire de cartes de pêche.
Nous vendons dorénavant des cartes de pêche journalières, annuelles et hebdomadaires.

POCHETTES CADEAUX

L'Office de Tourisme vous propose des pochettes cadeaux composées des entrées des sites touristiques de notre territoire et des alentours à offrir à vos proches, à partir de 10€. Idée originale disponible dans nos bureaux tout au long de l'année.

OBJECTIFS 2023

Faire connaître notre territoire pour mieux le valoriser en accentuant notre présence à l'extérieur. Nous participerons ainsi à des manifestations comme les foires du Mans ou d'Orléans, des salons orientés vers l'écotourisme, etc...Ces participations se font en collaboration avec les Offices de tourisme voisins de notre territoire, le Perche Sarthois et Sarthe tourisme sans oublier le soutien financier de nos partenaires qui soutiennent notre documentation.

Office de Tourisme des Vallées de la Braye et de l'Anille
Saint-Calais - Place de l'Hôtel de Ville - 02 43 35 82 95
Vibraye - 56 rue des Sablons - 02 43 60 76 89
www.tourismebrayeanille.fr
contact@tourismevba.fr

COMMUNIQUE DE PRESSE

Sarthe, Mercredi 14 avril

« Carbocage » : Un futur plan départemental de gestion durable des haies

Une réunion s'est tenue la semaine dernière, en présence de Dominique Le Mèner, Président du Conseil départemental, François Boussard, Président de la Commission Agriculture, Environnement et Développement durable du Département, Michel Dauton, Président de la Chambre d'Agriculture de la Sarthe et Sarah Colombié, consultante innovation, climat et environnement à la Chambre d'Agriculture pour mettre en œuvre un futur plan départemental « CARBOCAGE », avec pour objectif d'accompagner les démarches vertueuses des agriculteurs dans l'entretien de leurs haies bocagères sur notre territoire. Le Département s'inscrit totalement dans cette démarche visant à lutter contre le réchauffement climatique, par la plantation de haies bocagères.

Stocker le carbone par une gestion optimisée des haies

Le bocage, entretenu par les agriculteurs, est un puits de carbone capable de compenser une partie des émissions de gaz à effet de serre liées aux activités humaines. **Sans gestion, les haies vieillissent et se dégradent, c'est pourquoi il faut adopter une gestion dynamique et durable de la haie permettant son renouvellement** et ainsi assurer ses fonctions de production de bois, stockage du carbone, habitat pour la biodiversité (faune, flore), filtration de l'eau, limitation de l'érosion et valorisation des paysages.

Le Saviez-Vous ?
Une plantation de haies peut stocker entre 3 et 5 tonnes de carbone au kilomètre, soit 500t sur 15 ans, à l'échelle d'une exploitation !

Une politique départementale bocagère dynamique

Depuis de nombreuses années, le Département encourage déjà la sauvegarde du bocage. La collectivité a récemment élargi son action et propose d'accompagner les agriculteurs, mais aussi les particuliers, les collectivités, les associations et les entreprises dans leur(s) projet(s) autour du bocage.

Les actions proposées sont étendues et ne concernent désormais plus seulement les haies mais aussi les autres éléments du bocage via un accompagnement technique et financier sur la création et la restauration de mares, la plantation d'arbres isolés ou en verger, la plantation de bosquets, la création de têtards et la mise en place de clôture dans le cas où celle-ci est nécessaire pour protéger l'élément du bocage créé.

Le Saviez-Vous ?
Entre 2015 et 2020, le Département a accompagné la création ou restauration de 97 mares, la plantation de 535 fruitiers, la plantation ou la mise en têtards de 1 482 arbres, la plantation de 3 253 plants en bosquet ainsi que 175 km linéaires de haie.

Contact presse : **Fanny Diard** +33(0)6 81 76 90 93 +33(0)2 43 54 72 99 fanny.diard@sarthe.fr

« Carbocage » : une solution innovante, fruit d'une expérimentation menée en partie en Sarthe

Le projet « Carbocage » vise à encourager une gestion durable des haies permettant de stocker du carbone, et de rendre des services associés (limitation de l'érosion, régulation de la quantité et de la qualité de l'eau, production de bois).

« Carbocage » rassemble des entreprises, des collectivités, des agriculteurs pour la valorisation du stockage du carbone à travers un marché carbone local. Chaque secteur d'activité est émetteur de gaz à effet de serre (transport, résidentiel, industrie…). Au-delà des efforts de réduction, il est important de maintenir, voire augmenter, le stock de carbone dans le sol et la biomasse. La solution étudiée dans Carbocage est de stocker le carbone par une gestion optimisée des haies.

Ce projet expérimental a été mené et financé par l'ADEME pendant 3 ans, a permis de concevoir une méthode assurant l'évaluation du stockage de carbone par les haies et propose l'expérimentation d'un marché carbone local. 3 territoires ont été le lieu des expérimentations : le Pays des Mauges (44), le Pays du Roi Morvant (56) et le **Pays de la Vallée de la Sarthe** (72).

Le Conseil départemental de la Sarthe va soutenir financièrement le déploiement de ce plan « Carbocage », à l'échelle du département, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Département crée une action en faveur de la gestion raisonnée de l'eau

Soutien financier pour les systèmes de récupération des eaux de pluie

Grâce à une aide pouvant atteindre 500 €, le Département accompagne les particuliers et les collectivités pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie.

Le Département de la Sarthe est confronté à des épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents ainsi qu'à une augmentation des températures moyennes et une réduction du volume des précipitations estivales. **La collectivité a donc souhaité créer des actions en faveur de la gestion de l'eau, avec notamment la création d'une aide l'acquisition de réservoirs de récupération d'eau pluviale.** En effet, ces réservoirs permettent de réduire l'impact d'une forte pluie sur le réseau d'évacuation, et ensuite de restituer progressivement cette eau au milieu, à l'arrosage des plantes et ainsi soulager la consommation d'eau puisée, traitée et distribuée.

L'aide à l'acquisition d'un réservoir de récupération d'eau de pluie et du matériel de raccordement représentera environ 30% de la facture, qui sera située entre 100 € et 500 €. Cette aide du Département est destinée aux résidents sarthois, propriétaires ou locataires, de même qu'aux collectivités.

Les projets soutenus doivent être d'une capacité minimale de 1m^3 et correspondre à des usages extérieurs et domestiques. Le réservoir doit être opaque et d'une couleur adaptée à son environnement, et acheté dans un magasin en Sarthe. La demande de subvention doit être accompagnée de la facture et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Il faut certifier sur l'honneur qu'il s'agit d'une première installation de réservoir et s'engager à respecter les règlements en vigueur.

Le dossier de demande est téléchargeable sur WWW.SARTHE.FR/SARTHE-DURABLE et sera à retourner au :

Département de la Sarthe
Service Eau et Rivières Domaniales
Place Aristide Briand – 72000 Le Mans
ou par courriel : celine.jallot@sarthe.fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA FIBRE POUR TOUS EN SARTHE !

Un choix audacieux du Département, avec le soutien des Communautés de communes, de la Région, de l'État et des fonds structurels européens.

L'objectif de rendre raccordables 100 % du territoire sarthois à fin 2022 est tenu. Plus de 40 % des Sarthois sont déjà connectés au réseau fibre. Pour bénéficier de ce service, il appartient à chacun de souscrire une offre auprès de l'opérateur de son choix. C'est cet opérateur choisi par le client final qui réalisera le raccordement entre le réseau public et l'habitation.

Le réseau déployé par Sarthe Numérique permet en effet de choisir un opérateur tout en conservant la possibilité de changer d'offre ultérieurement. Cet opérateur sera le seul interlocuteur du client durant toute la durée du contrat.

En cas d'interruption de service, le client appelle son opérateur qui doit en tout premier lieu vérifier le bon fonctionnement de ses équipements. Si l'interruption de service est due au réseau, s'est ensuite à l'opérateur du réseau fibre Sartel THD d'intervenir, pour cela il doit être impérativement sollicité par l'opérateur.

Le bon réflexe à avoir en cas de panne : Appeler son opérateur ! Car Sartel THD n'est autorisé à intervenir sur le réseau seulement que s'il est sollicité par l'opérateur du client final.

Pour plus d'informations, un site Internet est à votre disposition www.lafibrearrivechezvous.fr et un numéro vert est également disponible 0 800 800 617.

Le saviez-vous ?
En application de dispositions décidées au niveau national sous le contrôle de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques, des Postes (Arcep), **dès le 1er janvier 2023 les opérateurs commerciaux ne proposeront plus à leurs nouveaux clients de services ADSL.**

Dès lors, il peut être opportun, si vous n'êtes pas encore passés à la fibre optique de le faire dans les prochains mois, afin de renforcer la valeur de votre patrimoine et de faciliter une éventuelle mutation ou un changement de locataire. Le délai de raccordement est habituellement de quelques semaines, cependant pour les points les plus éloignés du territoire ce délai peut être porté à 6 mois.

Pour réaliser le raccordement entre le domaine public et l'habitation, les opérateurs utilisent les infrastructures existantes sur les propriétés privées. Après le passage du technicien de l'opérateur, s'il s'avère qu'une remise à niveau de ces infrastructures est à réaliser, le raccordement final ne pourra être effectué qu'après la prise en charge par le propriétaire de l'exécution des travaux nécessaires sur sa propriété. Mieux vaut donc solliciter sans attendre un opérateur pour le raccordement à la fibre de son habitation !

Syvalorm

SYNDICAT DE VALORISATION DES ORDURES MÉNAGÈRES

Consignes de tri : sac jaune

Maintenant, tous les petits emballages métalliques sont valorisés

Dosettes de café, capsules, coiffes de bouchons, opercules de pots et bouteilles... sont à déposer dans les emballages recyclables !

TRI DES EMBALLAGES

En vrac, vidés et non imbriqués

Emballages en plastique

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

Tous les pots, barquettes, bouteilles, blisters, tubes, sachets et films en plastique

CITEO

Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

Emballages métalliques

NOUVEAU : Tous les petits EMBALLAGES MÉTALLIQUES se trient !

Emballages briques & cartonnettes

AUTRES DESTINATION > Couches, essuie-tout

VERRE et PAPIERS

Objets, jouets — Contenants de toxiques

DÉMARCHES

SYVALORM

Vos démarches en ligne :
wwww.syvalorm.fr

Siège : 11 rue Henri Maubert – 72120 SAINT-CALAIS
Annexe : 1 rue François Arago – 41800 MONTOIRE-SUR-LE-LOIR
Tél : 02 43 35 86 05

Syvalorm

SYNDICAT DE VALORISATION DES ORDURES MÉNAGÈRES

CONSIGNES DE COLLECTE

Avant la collecte :

- Déposer les bacs et sacs la veille au soir du jour de collecte, et bien visibles.
- Bac avec poignée côté route et couvercle fermé.
- Sacs jaunes, bien triés, à côté.

Après la collecte :

- Reprendre rapidement le bac après le passage du camion.
- Tout sac refusé pour « erreur de tri », ou sac noir déposé au sol, doit être impérativement repris par son propriétaire après la collecte.

Aucun sac noir en dehors du bac

Ne pas tasser les sacs au fond du bac

RAPPEL : Les déchets abandonnés aux mauvais endroits ne sont pas collectés par les circuits de collectes habituels. Ces dépôts sauvages sont des infractions passibles d'une amende : **articles R632-1 et R635-8 du Code Pénal.**

MOINS JETER en COMPOSTANT

Le 1er janvier 2024 :

Obligations réglementaires sur le tri à la source des biodéchets* pour tous en Europe

Mise en œuvre de solutions de compostage de proximité (Compostage individuel et partagé)

* Les biodéchets, ce sont les déchets alimentaires et des autres déchets naturels biodégradables.

Quels déchets composter ?

Je réduis ma poubelle et produis un engrais naturel

Déchets de jardin :

- ✓ Tontes
- ✓ Feuilles
- ✓ Tailles de haie
- ✓ Plantes
- ✓ Petits branchages

Composter permet de réduire ses ordures ménagères de 30% !

Déchets de cuisine :

- ✓ Epluchures de fruits et légumes
- ✓ Marc de café, filtres, dosettes souples, sachets de thé
- ✓ Coquilles d'œuf
- ✓ Essuie-tout/mouchoirs
- ✓ Restes de repas (sauf viande/poisson)

Gages de réussite du compost :

Aérer, mélanger et équilibrer les apports secs et humides !

Les ordures ménagères sont constituées de 30% de biodéchets*.

En compostant à domicile cette part valorisable nous réduisons d'autant les tonnages collectés, donc les coûts d'élimination, et soulageons notre bac des ordures ménagères

Composteurs en vente auprès du SYVALORM :

Rendez-vous sur le site syvalorm.fr onglet : « j'évite les déchets ».

2 modèles disponibles :

- **Bois** : 300l (72Hx70L cm) **25 euros**
- **Plastique recyclé** : 650l (85Hx120L cm) **30 euros**

Dans la limite de 2 composteurs par foyer

Mise à jour
le 19/01/2023

CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-CALAIS
Rue de la Perrine
72120 SAINT-CALAIS
(URGENCES 24H/24H)

PLATEAU CONSULTATIONS EXTERNES

CONSULTATIONS EXTERNES (Entrée principale Bâtiment Fernand POIGNANT - RDC)			
Spécialités	**Médecins**	**Jours**	**Téléphone**
ANGIOLOGIE	Dr LONDE Jean-François Centre Hospitalier de la Ferté-Bernard	mercredi après-midi	02 43 63 64 33 Du lundi au vendredi de 9h00 à 16h30
ADDICTOLOGIE	Dr POLONIO Marie-Josefa Centre Hospitalier Spécialisé d'Allonnes	vendredi tous les 15 jours	
CARDIOLOGIE Echo-cardiaque Epreuve d'effort		temporairement suspendu	
CHIRURGIE VISCERALE ET DIGESTIVE	Dr CABRAL Carmen Clinique du Pré	1 fois par mois	
DERMATOLOGIE	Dr LETZELTER Mathilde Centre Hospitalier le Mans	jeudi 2 fois par mois	
GASTRO-ENTEROLOGIE	Dr CHAILLOU Marc	vendredi matin	
GYNECOLOGIE	Dr BROGNARD Marlène Centre Hospitalier du Mans	tous les lundis	
MEDECINE PHYSIQUE ET READAPTATION	Dr MAHAMMEDI Abderrahim Centre F. Gallouedec Parigné l'Evêque	mercredi après-midi 1 fois par mois	
O.R.L.	Dr LORET Perrine Centre Hospitalier le Mans	tous les mercredis	
ORTHOPEDIE	Dr CATIMEL Christophe Clinique du Pré	le mercredi matin 2 fois par mois	
PNEUMOLOGIE		temporairement suspendu	
RADIOLOGIE CONVENTIONNELLE, SCANNER, ECHOGRAPHIE, MAMMOGRAPHIE	Dr REMIL Laredj Médecin libéral Château du Loir		02 43 63 64 24 Du lundi au vendredi de 8h45 à 16h30
	Dr MARDINI Mazen Médecin libéral Château du Loir		
SCANNER/ ECHOGRAPHIE	Radiologues: Maine Image Santé (téléradiologie)	Scanners 24h/ 24h Echographies le mercredi matin	
UROLOGIE	Dr DESPORTES Laurent Clinique du Tertre Rouge	tous les mercredis après-midi	02 43 63 64 33 Du lundi au vendredi de 9h00 à 16h30
Consultations libérales			
KINESITHERAPIE	M. CERANKOWSKI Barthosz	sur rendez-vous avec prescription médicale	06 15 65 53 26
SAGE FEMME	M. FORGEARD Justine	sur rendez-vous du lundi au vendredi, possibilité le samedi matin	06 36 07 77 78 ou 02 43 63 64 61

Autres permanences Consultations externes (Entrée principale Bâtiment Fernand POIGNANT - RDC)			
Spécialités	**Intervenants**	**Jours**	**Téléphone**
SAGE FEMME	Mme GALLET Protection Maternelle et Infantile (PMI) (Permanence, entretien, consultations)	mercredi de 9h45 à 12h 1er étage	02 43 54 72 17 ou par mail : laurence.gallet@sarthe.fr
COURS DE PREPARATION A LA NAISSANCE		mercredi de 14h à 16h30 1er étage	
ORTHOPTISTE	Mme LENFANT Isabelle Professionnelle libérale	jeudi toute la journée	02 43 63 64 65

Intervenants Dispensaire Urgences Médicales			
Activités	**Intervenants**	**Jours**	**Téléphone**
ELECTROCARDIOGRAMME MAPA ou HOLTER EXAMENS SANGUINS ECBU/DIURESE VACCINS PANSEMENTS	EQUIPE PARAMEDICALE CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-CALAIS	sur rendez-vous avec prescription médicale	02 43 63 64 65

Sarthe
Le Département

VOUS AIDEZ
un proche ?
Et vous, qui vous soutient ?

APPELEZ SARTH'ECOUTE !

La cellule d'écoute pour les aidants d'un proche fragilisé par la maladie, le handicap et/ou la perte d'autonomie

02 52 84 84 84

numéro gratuit et anonyme - ouvert 7/7j de 8h à 22h

Vœux 2023, dans la presse…

À quoi pensent les maires pour démarrer 2023 ?

Voici un petit florilège et des coups de cœur au fil des cérémonies des vœux, qui ont pris, partout dans la région, des accents de retrouvailles post-Covid heureuses.

Bon mot
On l'attribuera à Bertrand Affilé, maire de Saint-Herblain, pour sa petite phrase qui résume l'état d'esprit général : « **Plus de liens, moins de biens.** »

Écologie
2023, c'est à qui sera le plus écolo ! Le maire de La Baule, Franck Louvrier (LR) a annoncé l'installation à l'été 2023 du premier ponton solaire connecté dans le port de La Baule-Le Pouliguen, qui alimentera en électricité verte les bateaux à quai. À Solesmes (Sarthe), Pascal Lelièvre a détaillé un plan de bataille anti-gaspi avec audit énergétique des bâtiments publics, modification des horaires de l'éclairage public, achat de vélos électriques. Le maire de La Chapelle-Huon (Sarthe), Philippe Lebert, a annoncé l'installation de deux cuves de 10 000 litres d'eau chacune dans le but de récupérer l'eau de pluie. Et pour contrer les augmentations vertigineuses des factures d'électricité, la commune éteint un éclairage public sur deux, et va remplacer l'éclairage public par des Leds.

Humour
Didier Huchon, le président de Mauges agglomération, s'est offert, pour les vœux, une tranche de météo-fiction en souhaitant aux convives, surpris, « **une très bonne année 2 050** ». Puis de raconter : « **Aujourd'hui, il fait 27 °C, je produis des kiwis, des oranges et des bananes. Les urgences n'existent plus, nous avons trente médecins par maison de santé. Nous sommes à 100 % de recyclage.** » « **Nous avons fait le pari de surprendre,** a souligné l'édile : **il s'agit d'un idéal pour contrer le défaitisme !** »

Dénigrement
Le maire de Blain, Jean-Michel Buf a décoché un coup de griffe « **à tous ceux qui dénigrent, plus particulièrement sur les réseaux sociaux, l'action des élus** ». Dénonçant les « **risques de dérive** », il ajoute : « **ça reste une minorité, mais cette minorité détériore la vie démocratique.** » Il faut croire que ce ne sont pas que des mots : à Grues (Vendée), Anne-Marie Coulon, présidente des maires de Vendée et conseillère départementale, a déploré « **le nombre croissant de démissions de maires et de conseillers municipaux** ». Le conseiller régional, maire de Sainte-Hermine, Philippe Barré, a lui aussi mis l'accent sur la difficulté d'être maire aujourd'hui et souligné le courage et l'abnégation de ses confrères.

Les vœux, ici à Maroilles-lès-Saint-Calais, ont été très suivis, les habitants retrouvent leurs concitoyens avec plaisir, au terme des années Covid. (Photo : OUEST-FRANCE)

Cœur de bourg
Lutter contre la mort des cœurs de bourg, c'est la priorité de Johann Bobin, maire de La Chevrolière (Loire-Atlantique) qui veut « **muscler la commune en commerces et services** ». Et c'est possible : « **Aujourd'hui, ce sont 24 commerces et 32 professionnels de santé et l'intégralité de nos équipements publics qui se situent à cinq minutes à pied autour de l'église.** » Cordemais, de son côté, a lancé un projet cœur de bourg, comme Batz-sur-Mer « **parce que trop de pas-de-porte restent encore vides ou fermés une grande partie de l'année** », a expliqué la maire, Catherine Lehuédé. À Précigné (Sarthe), la commune a aussi acheté des commerces en désuétude dans le centre, ce qui a permis l'ouverture d'un fleuriste. « **Le résultat est probant** », martèle le maire, Jean-François Zalesy. Tout comme à Niafles (Mayenne), où la reprise du commerce a été un succès, et le maire Daniel Gendry a même incité ses concitoyens à y aller.

Citoyenneté
Un coup de chapeau à la commune de Mesquer (Loire-Atlantique). Le maire, Jean-Pierre Bernard, a souligné que la commune « **a obtenu la moyenne remarquable de 71,58 % pour la participation des citoyens aux élections de 2022, présidentielle et législatives** ».

Plein emploi
Sur le territoire de Mauges-Communauté, le taux de chômage est au vert, comme c'est le cas dans certains secteurs de Vendée et de Mayenne, notamment. « **Il est proche du plein-emploi avec moins de 4 % de chômeurs, comme à Beaupréau-en-Mauges,** » a souligné le maire, Franck Aubin, dans un territoire qui compte 41 000 salariés pour 120 000 habitants.

Acteurs de l'ombre
Les élus ne veulent pas oublier les acteurs de l'ombre, les agents locaux. Ainsi le maire de Mamers (Sarthe), Frédéric Beauchef, a adressé à ses agents municipaux ce petit mot : « **Ce ne sont pas toujours des postes et fonctions faciles que vous occupez, mais la grande majorité des usagers sont satisfaits pour la qualité de vos services et vos engagements.** »

Nouveaux habitants
La croissance démographique est au cœur des préoccupations de nombreux élus. Ainsi à Nozay, en seconde couronne de Nantes, le maire Jean-Claude Provost fait les comptes avec le sourire : « **Notre commune, en ce début d'année, compte 4 305 habitants, avec un solde naturel positif. D'ici à la fin du mandat, elle va se doter de 300 nouvelles habitations, accroissement nécessaire pour faire vivre nos écoles et nos commerces.** »

Éolien
La commune de Vay (Loire-Atlantique) va déposer un recours au contentieux en mai contre le projet de parc éolien sur ses terres.

Social
C'est assez rare pour être souligné. Le maire de Saint-Herblain, Bertrand Affilé, a parlé des gens du voyage dans ses vœux. Et a annoncé l'installation prochaine du premier « **terrain d'insertion temporaire** » pour « **permettre aux Roms de sortir des bidonvilles** ».

Incivilités
À Petit-Mars (Loire-Atlantique), on n'a pas encore digéré le vol du camion communal, retrouvé brûlé. Conséquence : le maire, Jean-Pierre Besnier, a annoncé une étude et la mise en place de caméras de vidéo surveillance. Le phénomène n'épargne pas les communes rurales. À Héric (Loire-Atlantique), le maire, Jean-Pierre Joubard, confirme la mise en place de vidéoprotection « **face à l'augmentation des actes d'incivilité constatée ces derniers mois dans les bâtiments communaux** ».

Les vœux sont souvent l'occasion de valoriser des jeunes ou des bénévoles. Alexandre Huvet, 1er adjoint et président de Chalans Gois communauté a remercié un bénévole, Jean-Claude Lochon pour son investissement pour la ville. (Photo : Ouest-France)

Éric de GRANDMAISON.